

Le label C@AG pour un système de détection d'intrusion

1. CRITÈRES DU LABEL C@AG

Cette partie décrit les exigences minimales qu'un système d'alarme intrusion doit remplir pour l'obtention du Label C@AG décerné par AG Insurance et ce, concernant :

- les **composants** d'un système d'alarme intrusion, son **installation**, ses **spécificités techniques** et son **entretien** ;
- le **suivi** des alarmes par la société de télésurveillance et les différents **services** liés tels que les notifications à l'utilisateur et l'intervention d'un agent de gardiennage.

1.1 Composants du système d'alarme intrusion

Pour être labellisés C@AG :

- Tous les composants du système d'alarme intrusion doivent obligatoirement être certifiés INCERT ou répondre aux normes européennes EN50131 GRADE II.
- Le système d'alarme intrusion doit inclure **au minimum** les composants suivants :
 - ▶ un **détecteur volumétrique** avec caméra ou appareil photo muni d'un flash intégré ;
Ces détecteurs doivent être adaptés au déplacement des animaux domestiques ;
 - ▶ une **centrale d'alarme** ;
 - ▶ une **sirène** intérieure et/ou extérieure ;
 - ▶ un **clavier** pour armer ou désarmer le système d'alarme.

Le Label C@AG d'AG Insurance n'est pas remis en cause si l'installation comprend des composants provenant d'autres objets connectés, également reliés à la centrale de télésurveillance, à condition que ceux-ci ne perturbent pas le bon fonctionnement du système d'alarme et des composants.

Par exemple :

- un détecteur de fumée ;
- un détecteur de CO ;
- un détecteur de fuites d'eau ;
- un détecteur de chaleur ...

1.2 Spécifications techniques de l'installation

Les installations d'alarme **filaïres** et **non-filaïres** sont acceptées pour autant que :

- les appareils installés soient tous compatibles entre eux,
- les instructions d'utilisation et d'installation du fabricant reprises dans les notices des différents appareils soient respectées lors de l'installation en ce qui concerne le placement [quel appareil dans quel local] et le montage [la hauteur à laquelle chaque détecteur doit être placé].

1.3 Installation

L'installation doit obligatoirement être réalisée par un installateur qui remplit les conditions suivantes :

- être agréé par le SPF Intérieur,
- être reconnu et formé par le fabricant et/ou la société d'alarme implantée en Belgique.

1.4 Entretien

Afin que le label C@AG soit maintenu, le client a l'obligation d'entretenir le système de sécurité technique conformément à l'Arrêté royal du 25 avril 2007 fixant les conditions d'installation, d'entretien et d'utilisation des systèmes d'alarme et de gestion de centraux d'alarme.

A la fin de l'entretien, l'installateur remettra au client une attestation d'entretien.

1.5 Suivi des alarmes

Les transmissions en cas d'alarme doivent être actives 24h/24.

Intervention d'un agent de gardiennage en cas d'alarme préalablement vérifiée, **au minimum 2 fois par an** et prévue dans le contrat conclu avec la société de télésurveillance.

La labellisation C@AG de la plate-forme de transmission est obligatoirement liée aux services suivants :

- 1. Vérification par images** (envoyées à la centrale d'alarme) lorsque l'alarme se déclenche en cas :
 - ▶ d'**intrusion** ;
 - ▶ de **sabotage** des composants du système d'alarme ;
 - ▶ de **SOS** pour les cas d'urgence ;
 - ▶ de tentative de détérioration ou détérioration du système d'alarme ou de brouillage du signal d'alarme pendant la période de temporisation.
- 2. Déclenchement d'un signal d'alarme en cas :**
 - ▶ de **tests** de ligne ;
 - ▶ de **défaut d'alimentation** ou **défaut de batteries**.
- 3. La géolocalisation** qui permet de définir les règles pour notifier à l'utilisateur l'activation du système d'alarme chaque fois que celui-ci ou toute autre membre de la famille quitte un périmètre prédéfini autour de la maison.
- 4. Le Personalized User Codes** qui permet d'identifier la personne qui active ou désactive le système d'alarme grâce à un code personnalisé (par exemple : 1 par enfant, 1 pour la femme de ménage...).

1.6 Contrôles

AG Insurance se réserve le droit de faire contrôler l'installation.

2 SYSTÈMES D'ALARMES AVEC LABEL C@AG

- ▶ SECURITAS – SECURITY SOLUTIONS – Type SecuritasHome